



DECRET D/2022/0 5 1 9/PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DE NEUF (9) COMMANDEUR
DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION ;

VU La Charte de la Transition ;

VU La Loi L/2018/025/AN du 3 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration publique ;

VU le Communiqué N°01/2021/PRG/CNRD du 05 septembre 2021, portant prise effective du pouvoir par les forces de défense et de sécurité ;

VU L'Ordonnance N°2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 Septembre, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur.

VU Le Décret D/2021/002/PRG/CNRD/SGG du 27 Septembre 2021, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite ;

VU Le Décret D/2022/0366/PRG/CNRD/SGG du 27 Juillet 2022, portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Mérite.

DECRETE

ARTICLE 1^{ER}/ Les Officiers Supérieurs Commandants des Contingents Guinéens au MINUSMA-MALI qui se sont succédés de 2013 à 2022, sont nommés au Grade de **COMMANDEUR** de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée, pour le sacrifice consenti pendant la mission.

Ce sont :

- 1 - Colonel Hamidou SOUMAH – Contingent NIMBA 1
- 2 - Colonel Amara SYLLA – Contingent NIMBA 2
- 3 - Colonel Ibrahima Sory BANGOURA – Contingent MINUSMA GANGAN 1
- 4 - Général de Brigade Pepe Roger SAGNO - Contingent MINUSMA GANGAN 2
- 5 - Colonel Mamadou Aliou SOW – Contingent MINUSMA GANGAN 3
- 6 - Colonel Malick DIAKITE – Contingent MINUSMA GANGAN 4
- 7 - Colonel Mamadou Alpha BAH – Contingent MINUSMA GANGAN 5
- 8 - Colonel Mamadou Djouldé CAMARA – Contingent MINUSMA GANGAN 6
- 9 - Colonel Moussa KEITA– Contingent MINUSMA GANGAN 7

ARTICLE 2/ Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 31 OCT 2022



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

Président de la Transition
Grand Maître des Ordres Nationaux de Guinée